



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 10 septembre 2020

N° 1 – D. 10.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 26 juin et du 16 juillet 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERRUT Catherine, BERZIN Corinne, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, SCOLAN Virginie, ADAM Véronique, ALTISEN Karine, BESSIERES Bernard, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, VINCENT Thierry, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, HERENGER-POUCHELLE Mélina, RIFFARD Coline, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, GIUNTA Chloé, OUDART Martin, KELLOUAI Wanda, NICOLAS Pascaline, GROS Patrick, NEUDER Yannick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à GUINET Éric), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), PARET Jérôme (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), SAMSON Yves (donne procuration à GROS Patrick), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 26 juin et du 16 juillet 2020 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 26 juin et du 16 juillet 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 juin et du 16 juillet 2020 en annexe.

Publié le : 15/09/2020

Transmis au Rectorat le : 15/09/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 septembre 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, MOREAU Clélia, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CLAUS Habfast, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : LAMBLIN Jacob (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERMILLOD Martial), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à MOREAU Clélia), DAVAI Camille (donne procuration à OUDART Martin), MANDROUX Thomas (donne procuration à LETUE Frédérique), NEUDER Yannick (procuration à SAMSON Yves), SIMIAND Marie-Christine (procuration à CHALON Nathalie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Formation et vie étudiante

- 2.1. Plan de rentrée 2020-2021 : préparation de l'accueil des étudiants et organisation des enseignements (pour information)
- 2.2. Prolongation de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante
- 2.3. Note de cadrage des tarifs de la formation continue

3. Affaires institutionnelles

- 3.1. Présentation et avis sur la structuration du rapport d'évaluation IDEX
- 3.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage
- 3.3. Règlement intérieur de la Direction des Systèmes d'Information Mutualisés (DSIM)
- 3.4. Convention de coopération entre l'UGA et le CEA (pour information)

4. Questions diverses

- 4.1. Suite à donner aux recommandations émises par le comité de déontologie de l'UGA à propos du signalement de Ph. Cinquin et de F. Papa

1. Informations

2. Formation et vie étudiante

2.1. Plan de rentrée 2020-2021 : préparation de l'accueil des étudiants et organisation des enseignements (pour information)

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'un travail considérable a été fait et que des discussions ont été menées en CT et en CHSCT. La note a été présentée en CFVU.

Kevin SUTTON, chargé de mission faisant fonction de Vice-Président formation par intérim, expose les modalités d'organisation de la rentrée au moyen de la présentation diffusée en séance.

Éric GUINET indique qu'un texte de motion a été transmis. La motion présente les difficultés en matière de moyens financiers et humains pour assurer la rentrée 2020-2021, laquelle risque d'être bouleversée à tout moment. Éric GUINET fait également mention de l'état de fatigue des équipes. Dans ce cadre, le conseil d'administration peut, selon lui, solliciter le Président pour demander au Ministère des moyens supplémentaires. Il prend l'exemple de la prolongation des contrats doctoraux et rappelle que la situation du PRE a engendré des suppressions de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Claus HABFAST revient sur la gestion de la crise sanitaire au sein des collectivités territoriales, en particulier sur la mise en œuvre de la distanciation physique et de la réduction des capacités dans les écoles. Il a été constaté qu'en matière de ressources humaines, les besoins augmentent. Il met en avant l'importance de la présence des étudiants à Grenoble et sur la métropole. Si une organisation hybride est mise en place, celle-ci doit pouvoir favoriser la présence des étudiants dans les villes universitaires. Il paraît nécessaire d'éviter des situations où des étudiants viennent puis repartent de manière alternée.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'hypothèse privilégiée est la reprise en présentiel, sauf si les conditions sanitaires se dégradent.

Gérard FORESTIER revient sur la question des moyens. Il rappelle que les travaux pratiques (TP) intègrent l'application des règles de sécurité. Dans ce cadre, il demande s'il faut limiter le nombre d'étudiants dans la mesure où la distanciation semble difficile à mettre en œuvre.

Kevin SUTTON répond qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la diminution de la taille du groupe de TP. En effet, les protocoles de sécurité intègrent les spécificités des TP, en permettant de s'affranchir de la réduction de la capacité d'accueil. Pour ce qui concerne les TP d'informatique, il convient de prendre en compte d'une part, le port du masque, mais également le rapport au clavier et la nécessité de désinfecter les postes de travail. Une demande de moyens supplémentaires auprès du recteur délégué a été formulée car la situation devient critique. La rentrée peut se révéler compliquée en l'absence de moyens supplémentaires.

Frédérique LETUE complète la remarque de Gérard FORESTIER en demandant si une classification des salles est prévue.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un travail est en cours en lien avec la DPR et la DGDPAT.

Catherine BERRUT signale qu'il convient de préciser dans la motion que, si les conditions sanitaires restent particulières, des moyens supplémentaires seront demandés. L'établissement doit obtenir une aide si l'enseignement hybride est envisagé. Par ailleurs, dans le cadre du PRE, Catherine BERRUT demande s'il est possible d'avoir un bilan financier par rapport au COVID.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que, sur le principe, la motion est partagée. Selon lui, il est nécessaire d'insister sur l'enjeu des moyens. En effet, dans le cadre du PRE, l'UGA doit faire face à une crise grave sans annonce de moyens clairs. Il suggère l'annulation du PRE afin de constituer un symbole fort en vue d'une demande de moyens supplémentaires.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cela risque davantage de décrédibiliser la motion. Il précise qu'il s'agit d'un sujet sensible.

Emmanuel BARBIER ajoute que le PRE constitue un sujet différent et que le symbole serait contre-productif. Selon lui, il semble plus pertinent de chiffrer les moyens, tout en rappelant que la crise sanitaire s'inscrit dans la situation du PRE.

Simon PERSICO souhaite obtenir un diagnostic de la situation financière de l'établissement et demande si un budget rectificatif aura bien lieu.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un budget rectificatif sera voté au plus tard d'ici la fin de l'année civile.

Walid RACHIDI soutient et appuie le premier point. La période étant difficile pour les usagers et les personnels, l'établissement a besoin de moyens humains, pédagogiques et techniques. Il rappelle que le PRE a été voté car l'établissement se trouvait dans une situation difficile. Revenir sur ce vote risque d'empirer davantage la situation.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il conviendra de constituer un groupe de travail en ce qui concerne les moyens pour la rentrée. Par ailleurs, un bilan des effets de la crise sur le budget pourra être présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

A la suite des échanges, Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le texte de motion proposé par les représentants au CA des listes CGT-FSU suivant :

« Suite à la CFVU du 25 juin 2020, nous voudrions faire une proposition de motion que nous demandons à discuter au CA au moment du point 2.1 sur le plan de rentrée 2020-2021 :

Nous affirmons, même et surtout en temps de crise, l'importance d'une université ouverte.

Quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée et le déroulement de l'année universitaire nécessitent des moyens importants : moyens humains, moyens pédagogiques et techniques, moyens financiers.

Par conséquent, le CA demande au président de l'UGA de porter cette demande de moyens auprès du ministère ».

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion proposée par les représentants au CA des listes CGT-FSU comme présenté ci-dessus.

2.2. Prolongation de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante

Martin OUDART présente les principes de prolongation de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante. Il précise que le comité de suivi de la délégation de service public a émis un avis favorable.

Bernard BESSIERES demande si l'association est d'accord pour continuer selon ces conditions.

Martin OUDART répond que l'association a bien été sollicitée et est d'accord sur ce principe de prolongation.

Wanda KELLOUAI demande si la charge d'entretien est assurée par la seule UGA ou tous les établissements composantes.

Martin OUDART répond que ce financement est lié à la CVEC et que la contribution est commune aux différents établissements composantes.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la prolongation pour une année de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation pour une année de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante.

2.3. Note de cadrage des tarifs de la formation continue

Marc ODDON, vice-président en charge de la formation continue, de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle, expose la note de cadrage au moyen de la présentation diffusée en séance.

Frédérique LETUE prend l'exemple d'une personne qui n'aurait pas assez d'heures sur son CPF pour suivre une formation. Dans ce cas il y aurait un reste à charge. Elle demande s'il est possible d'adapter les frais de formation au regard du crédit dont la personne dispose réellement dans le CPF.

Marc ODDON répond qu'il s'agit d'un sujet délicat. Le CPF est une épargne donc si le montant est identique à la formation, l'épargne et la préparation du projet ne font plus sens. Il indique que le cadre de l'Etat n'est pas clair sur ce point.

Frédérique LETUE ajoute que les règles présentées sont déjà en cours d'application dans certaines composantes. Elle regrette cette situation et rappelle la nécessité d'appliquer les règles seulement après délibération du conseil d'administration.

Marc ODDON rejoint la remarque et s'engage à revoir certaines mesures dans le but de les réadapter. Néanmoins, il précise que l'établissement est contraint de donner suite dans les meilleurs délais aux demandes des organismes.

Isabelle BORRAS demande si un organisme de formation peut légalement obliger une personne à utiliser son CPF.

Marc ODDON répond négativement. Cependant, pour bénéficier de l'exonération et afin d'identifier les ressources à solliciter, la personne doit montrer que son compte est vide.

Isabelle BORRAS propose de rajouter une phrase expliquant que les personnes ont le droit de ne pas utiliser le CPF, bien qu'il convient de les encourager à le faire, et que des commissions d'exonération seront proposées. Cela permettrait de ne pas dissuader des candidats.

Marc ODDON propose de rajouter ce point pour information puisque ce dispositif est déjà mis en œuvre.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la note de cadrage des tarifs de la formation continue.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la note de cadrage des tarifs de la formation continue.

3. Affaires institutionnelles

3.1. Présentation et avis sur la structuration du rapport d'évaluation IDEX

Le Président Yassine LAKHNECH indique que l'évaluation se compose de deux étapes : un rapport écrit soumis fin juillet 2020 et une évaluation prévue à l'automne 2020. Les éléments structurants de ce rapport sont à discuter en CA.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que le projet IDEX consiste à créer une université de rang mondial. L'établissement est actuellement en phase probatoire (2016 à 2020). Phase à l'issue de laquelle un jury international donnera un avis au moyen d'une évaluation. Par la suite, un comité de pilotage prendra une décision. Si l'IDEX est confirmé, l'UGA obtiendra la dotation en capital avec une garantie de l'Etat comprenant les intérêts.

Le rapport comporte une partie institutionnelle, avec la création d'une université de site comprenant des dimensions qui relèvent des missions, de la recherche, la formation, la vie étudiante, la culture, etc. En ce qui concerne les aspects globaux, il s'agit de développer l'interdisciplinarité et les sciences sociales. Les partenaires sont Grenoble INP, Sciences po, l'ENSAG, le CEA, le CNRS, l'INRIA et l'INSERM

En matière de recherche, des financements de projets interdisciplinaires ont été proposés. En ce qui concerne la formation, un grand nombre de prêts ont été mis en place en matière d'innovation pédagogique et d'interaction entre les composantes.

En ce qui concerne les ressources humaines, 300 thèses ont été financées. On compte également des postes environnés IDEX, avec la création d'un institut philosophie, lequel permet une visibilité de l'activité à l'international. De plus, 44% des chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés ont pu participer à au moins un projet de l'IDEX, il en va de même pour 92% des laboratoires.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que la structure du rapport d'une trentaine de pages est imposée par l'ANR. Le premier volet porte sur la réalisation. Une partie concerne les réponses aux demandes du jury, une autre les changements entre le dossier présenté et la signature de la convention avec l'ANR. Concernant la gouvernance, il s'agit de décrire la trajectoire institutionnelle et les réalisations dans les autres volets.

Pour la rédaction, les recommandations du jury ont été prises en compte. Ce rapport a permis à l'UGA de répondre également aux interrogations du jury, en particulier sur la transformation institutionnelle, le développement des SHS, etc. En ce qui concerne la gouvernance, il s'agit de présenter la gouvernance actuelle, en expliquant le principe de composantes académiques.

En ce qui concerne la trajectoire, le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il existe 37 engagements principaux. Pour la plupart de ces engagements, les objectifs sont atteints. Pour les autres, des explications sont apportées.

En ce qui concerne la projection sur l'avenir, il convient d'insister sur le fait que l'université a été créée et que, dans le cadre de sa mise en œuvre, il reste des étapes à accomplir, notamment l'installation des CSPM.

En ce qui concerne les éléments libres, le Président Yassine LAKHNECH indique que la priorité doit porter sur l'accompagnement et la qualité de vie des personnels et des usagers. Il est donc nécessaire de se reconcentrer sur les missions fondamentales de l'université et de donner la place à la gouvernance projetée. Un bilan sera à faire dans 3 ans et, dans ce cadre, certaines pistes pourront être

améliorées. Certains éléments sont par ailleurs inspirés du plan stratégique au moyen des groupes de travail mis en place.

Walid RACHIDI signale qu'il est intéressant de faire le bilan et que, sur Alfresco, quelques diapositives concernant l'IDEX sont disponibles. Il demande s'il est possible d'obtenir l'ensemble de la présentation. Il salue la qualité de la présentation, en particulier les conséquences de l'IDEX.

Le Président Yassine LAKHNECH répond favorablement à la demande, en précisant que les éléments nouveaux concernent davantage le contexte.

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite donner une explication de vote par anticipation. Il souligne certains points positifs, comme par exemple, l'importance et l'attention portée aux SHS et le fait que l'excellence ne soit pas le cadre fondateur de l'IDEX. Cependant, sa liste regrette la multiplication des appels à projets qui ont pris un poids très important dans l'établissement. Dans ce cadre, les organisations syndicales demandent que des bilans soient faits. Il ajoute que l'IDEX a été une mécanique de construction d'un fonctionnement universitaire différent de ce qui est connu, avec l'importance des conseils et l'absence d'une structure en dehors des conseils. De plus, l'IDEX a favorisé la précarité avec la multiplication des CDD.

Sabine SAURUGGER salue le rapport ainsi que le travail mené ces dernières années. Elle entend les remarques sur la surcharge de travail des équipes. Elle signale que le travail collectif va au-delà des établissements puisqu'il intègre l'ensemble des laboratoires, ce qui a permis de réussir à créer une collaboration qui n'était pas autant développée il y a 4 ans.

Martin OUDART ajoute que plusieurs points positifs ont été développés dans le cadre de l'IDEX, notamment en matière de formation, avec un focus sur la dimension vie étudiante et vie du campus. L'IDEX a joué un rôle structurant pour l'accompagnement des étudiants et l'amélioration de la qualité de vie.

Catherine BERRUT indique que l'IDEX a développé une synergie et une connaissance mutuelle au sein de site, à travers le partage de projets, etc., favorisant ainsi une dynamique locale.

Patrick GROS ajoute qu'en ce qui concerne les organismes, l'IDEX a permis le rapprochement des différentes structures, en particulier sur la gouvernance à travers l'implication des politiques, laquelle est profitable pour l'ensemble du site.

Le Président YASSINE LAKHNECH ajoute que la synergie a permis la labellisation sur l'intelligence artificielle.

Martial MERMILLOD revient sur la gouvernance et la structure administrative. Il demande si l'établissement tendra à terme vers une simplification.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la gouvernance actuelle concerne la phase probatoire. Si l'IDEX est confirmé, il sera mis fin à cette phase dès l'automne 2020. L'IDEX peut également s'arrêter ou voir sa phase probatoire prolongée. Dans ce cas, des discussions avec l'ANR sont envisageables sur une nouvelle gouvernance. L'objectif est de respecter le principe de gouvernance tel qu'il est décrit dans les statuts de l'UGA.

Gérard FORESTIER revient sur les moyens attribués à l'administration pour supporter les projets liés à l'IDEX et, en matière de communication, il estime qu'il serait pertinent de communiquer vers tous les personnels afin de bien faire comprendre les enjeux de l'IDEX et ses apports au quotidien.

Le Président Yassine LAKHNECH répond favorablement en précisant qu'il sera nécessaire de déterminer le meilleur moment pour communiquer, surtout si l'IDEX est confirmé.

Frédérique LETUE demande si le projet a été modifié pour prendre en compte les conséquences de la crise liée à la COVID-19. Elle rappelle que cette situation a engendré un ralentissement des activités de recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que le rapport vise davantage à dresser un bilan que des perspectives. Il se dit ne pas être favorable pour intégrer ces éléments car l'établissement n'a pas eu le temps d'y travailler. Sur les éléments plus précis, il convient de se donner les moyens pour en discuter. Il y a aura des aspects sur l'impact de la crise actuelle mais pas d'éléments concrets.

Frédérique LETUE ajoute qu'il serait pertinent d'avoir un calendrier pour faire ce bilan.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient d'attendre pour dresser le bilan et se dit favorable pour mettre en place un groupe de travail.

Emmanuel BARBIER signale que l'IDEX est arrivé dans un contexte où l'université semblait manquer de moyens et que ce dispositif a permis de nombreuses transformations. Par la suite, il conviendra de maintenir un équilibre entre les moyens transformant et le récurrent structurant. Actuellement, il se dit non satisfait de cet équilibre au regard de la multiplication des appels à projets qui peut générer du stress.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'un sujet important et il propose de faire le bilan sur ces éléments.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'émettre un avis sur la structuration du rapport d'évaluation de l'IDEX.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	39
Voix favorables	31
Voix défavorables	8
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration émet, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la structuration du rapport d'évaluation de l'IDEX.

3.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage
Point reporté au prochain CA.

3.3. Règlement intérieur de la Direction des Systèmes d'Information Mutualisés (DSIM)
Marjorie FRAISSE, directrice générale des services adjointe ressources, indique que le RI de la DSIM, en application de l'article 18 des statuts de l'UGA, précise que les unités de service définissent un RI, sont créées par le CA et que le RI est adopté par le CA de l'UGA. Ce document a été travaillé avec les établissements contributeurs depuis plusieurs mois et a fait l'objet d'un avis favorable au CT du 16 juin 2020. Le RI vise à définir l'objet, la gouvernance et la contribution de l'unité de service.

Marjorie FRAISSE précise que la DSIM est l'opérateur qui exploite les ressources informatiques mutualisés. Il existe deux notions de membres :

- contributeurs : UGA, INP, USMB, IEP ;
- usagers : CROUS, CNRS, INRIA, CEA, etc. représentés au sein d'un comité des usagers.

L'UGA est l'établissement opérateur de la DSIM.

Le RI définit les moyens de fonctionnement suivants :

- a) Au niveau des ressources humaines
 - Du personnel est mis à disposition de la DSIM par les établissements contributeurs.
- b) Au niveau des ressources financières :
 - Une contribution financière des établissements contributeurs,
 - Des contributions financières spécifiques définies par des conventions pour les membres usagers.

Il peut y avoir des contributions financières spécifiques qui peuvent être mise en place grâce à des conventions sur des projets des établissements usagers.

En ce qui concerne la gouvernance, celle-ci comprend plusieurs comités :

- Le comité de pilotage,
- Le comité des usagers, qui a vocation à fonctionner sur l'examen des nouveaux projets,
- Le comité technique,
- Des comités « utilisateurs » par thématiques.

En ce qui concerne le rôle du directeur :

- Il rend compte auprès du comité de pilotage.
- Il dirige les autres instances de gouvernance.
- Il assure la transmission au comité de pilotage des besoins formulés par le comité des usagers.
- Il informe les autres instances des décisions du comité de pilotage.

En ce qui concerne le comité de pilotage :

- Il est animé par le Vice-Président du Numérique de l'université Grenoble Alpes et il se tient une fois par trimestre,
- Il est constitué :
 - o Du Vice-président numérique de l'université Grenoble Alpes,
 - o Des Vice-présidents systèmes d'information des établissements contributeurs,
- Les directeurs généraux des services des établissements ainsi que le directeur de la DSIM sont invités au comité de pilotage. Il peut être élargi au VPCA si des questions portant sur les moyens et le budget sont examinées.

Gérard FORESTIER est surpris de ne pas avoir une plus grande clarification sur la partie compétences.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les points soulevés sont liés au fait qu'il n'y avait pas de gouvernance propre. La gouvernance proposée vise à améliorer ces points.

Gérard FORESTIER ajoute qu'il pourrait être pertinent de prévoir un aspect opérationnel avec des groupes de travail. Selon lui, le schéma directeur du site est à retravailler pour améliorer la coordination.

Catherine BERRUT complète en indiquant qu'il est nécessaire de comprendre les circuits. Elle demande si un rapport sera présenté au CA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond favorablement à la demande en précisant qu'un retour régulier en CA sera fait.

Coline RIFFARD demande quelle est la fréquence des comités usagers. De plus, elle remarque que le document présenté prévoit seulement un protocole de sortie. Elle demande si un protocole d'entrée est prévu.

Rémy KLEIN, directeur de la DSIM, répond qu'en ce qui concerne la fréquence, celle-ci sera à définir lors de la première réunion. Il est envisagé de réunir ce comité *a minima* une fois par trimestre. En ce qui concerne le protocole, Rémy KLEIN indique qu'un article dans le RI définit les modalités d'entrée d'un établissement (par exemple, la raison de son entrée, les éléments contributifs amenés de façon pérenne, etc.).

Marjorie FRAISE précise que le terme protocole n'est pas repris pour l'entrée mais il est possible de le formaliser.

Coline RIFFARD signale qu'il est précisé que les comptes-rendus seront édités par le comité « nouveaux projets » et transmis au comité de pilotage. Elle demande s'il est nécessaire de détailler autant la procédure.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le texte pourra être simplifié.

Coline RIFFARD ajoute qu'il pourrait être intéressant de féminiser le texte et de clarifier les procédures d'entrée et de sortie à l'unité de service.

Marjorie FRAISSE répond que l'article 18 des statuts de l'UGA prévoit bien que les conseils des établissements composantes délibèrent sur la participation (entrée et sortie) à l'unité de service.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur de la Direction des Systèmes d'Information Mutualisés (DSIM).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	8
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur de la Direction des Systèmes d'Information Mutualisés (DSIM).

3.4. Convention de coopération entre l'UGA et le CEA (pour information)

Après la présentation de la convention de coopération entre l'UGA et le CEA, Patrick GROS indique que l'INRIA souhaite signer une convention cadre avec l'UGA.

Emmanuel BARBIER signale que, dans le cadre des subventions ANR portées par l'INSERM, les frais d'hébergement ne sont pas reversés à l'UGA en l'absence de convention. Cela constitue un manque au budget.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ces questions sont traitées dans ces conventions, l'objectif étant de sécuriser l'activité des UMR.

Éric GUINET revient sur la création du titre de chercheur enseignant. Il demande quel est l'apport pour les personnels.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cela permet une reconnaissance de la contribution à l'enseignement. Les organismes de recherche ont une reconnaissance officielle de leur enseignement dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activités.

4. Questions diverses

4.1. Suite à donner aux recommandations émises par le comité de déontologie de l'UGA à propos du signalement de Ph. Cinquin et de F. Papa

Le Président Yassine LAKHNECH transmet la coordination de ce point à Anne-Catherine FAVRE.

Anne-Catherine FAVRE indique que deux motions ont été reçues. Néanmoins le texte de la motion portée par la CGT-FSU n'est pas définitif et une lettre d'accompagnement mentionne les amendements. Elle propose d'examiner successivement les motions.

Jean-Luc SCHWARTZ propose un fonctionnement différent. Selon lui, les 3 points suivants doivent être discutés :

- Manière dont le CA prend acte du rapport du comité et de la commission des experts extérieurs. Le débat doit porter sur le fait de prendre acte des erreurs commises.
- Temps de débat sur ce qui doit être mis en place en matière d'organisation pour tirer des leçons des erreurs commises. Des propositions se trouvent dans la motion des élus des autres listes.
- Les leçons à tirer sur ce qui concerne le statut des personnes.

Catherine BERRUT signale que la discussion sur les 3 points proposés risque de prendre beaucoup de temps. C'est dans ce cadre que les motions ont été proposées.

Yves SAMSON indique qu'au regard du texte écrit par Philippe CINQUIN, il n'est pas certain de posséder tous les éléments.

Walid RACHIDI ajoute que les motions n'ont pas été rédigées sans prendre en compte les documents. A la relecture de ces derniers, les motions présentent des réponses aux points soulevés par Jean-Luc SCHWARTZ. Il est favorable à la proposition d'Anne-Catherine FAVRE.

Selon Jean-Luc SCHWARTZ, il n'est pas possible que le CA considère qu'un débat motion contre motion suffise. Il rappelle que l'université a mis 3 ans à traiter une plainte d'une personne et que, dans le cadre du comité de déontologie, les experts retiennent des manquements à la déontologie. Ces experts sont intervenus et ont accepté, à la demande de la commission de déontologie, de prendre un temps pour rédiger un rapport long qui pointe des manquements du CAC et du COPIL IDEX. Il propose de commencer par un temps pour prendre acte des conclusions de ce rapport d'experts.

Catherine BERRUT n'est pas favorable à ce que le débat se fasse au travers de la lecture faite par Philippe CINQUIN.

Jean-Luc SCHWARTZ propose une analyse des éléments du comité d'experts.

Frédérique LETUE ne souhaite pas participer à une analyse qui mène à des conclusions ou à un jugement en l'absence de compétences en la matière.

Anne-Catherine FAVRE répond que le CA peut prendre acte des conclusions du rapport.

Éric GUINET indique qu'il manque une prise d'acte dans la motion. Il rappelle que la publication du rapport a été demandée et, qu'à l'heure actuelle, aucune page concernant le comité de déontologie n'est disponible sur le site de l'université.

Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, répond que le comité de déontologie était rattaché à la ComUE UGA. Dans ce cadre, une actualisation des informations est en cours en vue de leur mise en ligne. Les préconisations seront également anonymisées.

Véronique ADAM indique que le CA peut prendre acte de ce rapport et des préconisations mais non des erreurs. Le but du CA est de voir comment améliorer la prise en charge des projets. Le débat sur les autres points peut paraître chronophage. Le fait de voter les motions serait une première étape.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que des experts de haut niveau ont pesé les paroles. Le CA leur doit le fait de prendre acte de ce qu'ils ont analysé. Il y a eu des erreurs de personnes comme de structures de l'université. La formulation n'est peut-être pas la bonne, mais le CA est tenu de reprendre des éléments de ce rapport rédigé par des experts.

Anne-Catherine FAVRE indique qu'il existe un consensus pour prendre acte des conclusions du rapport.

Jean-Luc SCHWARTZ répond que le CA ne peut que prendre acte des conclusions car cela sera public.

Selon Patrick GROS, un exercice de formulation pouvant cacher une interprétation, il demande ce que signifie le terme « reprendre » dans le contexte.

Catherine BERRUT ajoute que le comité de déontologie a fait ce travail de lecture.

Walid RACHIDI propose de ne pas reprendre le rapport et qu'une analyse partielle peut-être dangereuse. Il suggère de prendre le rapport tel quel et d'agir en fonction de l'analyse.

Simon PERSICO souhaite connaître les points qui paraissent importants.

Jean-Luc SCHWARTZ répond qu'à la suite d'un processus trop long, le rapport pointe des erreurs individuelles, notamment celles du porteur de l'IDEX, du CAC et du COPIL IDEX. En tant que CA, structure pivot de l'université, il est important au début d'un nouveau mandat, de prendre acte de ces dérives. Le CA doit avoir un autre rôle que celui du comité de déontologie.

Catherine BERRUT indique que le comité de déontologie a missionné une commission qui a fait son travail et qui a rendu une synthèse. Le fait de refaire un travail d'analyse consisterait à nier le rôle du comité de déontologie au sein de l'UGA.

Selon Emmanuel BARBIER, la seule démarche utile consiste à faire en sorte que les leçons de cette expérience soient tirées.

Bernard BESSIERES signale que, sur le tchat, des modifications du deuxième paragraphe sont proposées pour prendre acte des recommandations émises pour le comité de déontologie. Il demande si cette proposition peut satisfaire un grand nombre de personnes.

Jean-Luc SCHWARTZ suggère d'ajouter le fait que la commission a retenu et qualifié de sérieux les manquements de déontologie et de reprendre ces derniers.

Gérard FORESTIER indique faire confiance au comité de déontologie. Il conviendra de voir la façon dont ces améliorations pourront être intégrées à l'avenir.

Jean-Luc SCHWARTZ propose d'ajouter le fait que le CA prend acte des manquements en matière de déontologie. Selon lui, il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un groupe de travail qui serait composé des élus du CA et du CAC ainsi que de membres extérieurs. Les missions restent à clarifier : réponses aux appels à projets, fonctionnement de ce qui a permis d'arriver à cette situation, etc.

Jean-Jacques FEIGE indique que, dans le cadre d'appels d'offres, il convient d'avoir une séparation entre la définition des critères de choix et l'évaluation scientifique laquelle doit, dans la mesure du possible, faire appel à personnalités extérieures. L'évaluation scientifique ne doit pas être concomitante de l'évaluation stratégique. Il est nécessaire de conserver deux temps dans l'évaluation.

Martin OUDART ajoute qu'en ce qui concerne le groupe de travail, la motion vise à préciser la façon dont les procédures peuvent être améliorées. Il convient de ne pas confondre le rôle du comité de déontologie et celui du groupe de travail.

Éric GUINET rappelle qu'en ce qui concerne les éventuelles condamnations, seule la commission disciplinaire peut être saisie. Il conviendra de voir si les éléments suffisent pour enclencher une procédure mais ce n'est pas au CA d'en décider. De plus, selon lui, le plan stratégique n'a pas sa place dans cette motion.

Walid RACHIDI précise que le groupe de travail n'a pas vocation à remplacer le comité de déontologie, le but est davantage de définir un cahier des charges pour ne plus être confronté à ce type de situation. Le groupe de travail vise à augmenter le rayonnement et la connaissance de ce comité de déontologie. En ce qui concerne le plan stratégique, cette situation est due au fait qu'il ne s'agit pas d'une évaluation classique de type ANR national mais d'un projet IDEX. Il fallait donc injecter de la stratégie.

Éric GUINET répond qu'il ne s'agit donc pas de voter le plan stratégique mais d'intégrer ce dernier dans ce processus du groupe de travail.

Selon Emmanuel BARBIER, la démarche de Philippe CINQUIN consiste davantage à une attaque *ad hominem* qui met mal à l'aise. Il existe des leçons à tirer de la situation. L'objectif est de construire l'université.

Catherine BERRUT signale que le rapport du comité de déontologie comprend également des conclusions. Elle propose de prendre acte des conclusions et recommandations émises par le comité de déontologie.

Jean-Luc SCHWARTZ comprend les inquiétudes émises par Emmanuel BARBIER mais il ne partage pas ses analyses. Il signale que cette situation a engendré des souffrances chez certains collègues, en particulier sur la manière dont les débats se sont passés. Le but est de ne pas faire de la chasse aux personnes. Il rappelle que ce sujet n'a pas été traité depuis 3 ans.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le texte suivant de motion proposé par les représentants au CA de l'UGA InterAsso, SGEN-CFDT UNSA, SNPTES et EPUI et les modifications apportées en séance :

« Nous, administrateurs de l'UGA, avons pour rôle de contrôler et d'administrer l'établissement. Nous rappelons notre attachement aux principes de démocratie, de collégialité et de sérénité des débats. Nous ne concevons notre action qu'avec respect et confiance envers l'institution et l'ensemble des personnels.

Nous sommes fondamentalement attachés aux principes de la déontologie qui sont essentiels au développement et au fonctionnement de notre université. Nous prenons acte des conclusions et recommandations émises par le comité de déontologie de l'UGA et nous souhaitons que le CA se saisisse pleinement de l'opportunité que représente ce rapport afin d'améliorer nos processus.

Nous demandons qu'un groupe de travail issu des instances de l'UGA définisse, en concertation avec le comité de déontologie de l'établissement, les principes pour les appels à projet permettant d'écartier les risques de non-respect de la déontologie aux différentes étapes du processus et de définir les recours.

Enfin, il nous paraît primordial que le plan stratégique de l'établissement permette à tout expert (extérieur ou non) d'effectuer une évaluation scientifique à l'appui d'une appréciation stratégique. Dans ce cadre, il conviendra de veiller à un équilibre entre financement récurrent et financement par projet, ainsi qu'entre appel à projet compétitif et accompagnement à l'élaboration coopérative de projet, afin d'atténuer les biais thématiques et les biais de sélection inhérents à ces modes de financement. »

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	11
Nombre de votants	36
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion comme présentée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2020
--

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Éric, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, PARET Jérôme, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, GROS Patrick, BOLF Edith.

Membres représentés : LE ROY Anne donne procuration à GUINET Éric), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), PAVIOL Sophie (donne procuration à RACHIDI Walid), RIFFARD Coline (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERLE Elsa), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020**
- 3. Points stratégiques**
 - 3.1. Plan stratégique
 - 3.2. Réforme des études de santé
- 4. Affaires financières**
 - 4.1. Consolidation des comptes 2019 de l'UGA avec Floralis et la Fondation UGA
- 5. Affaires institutionnelles**
 - 5.1. Règlement intérieur de l'UGA (deuxième partie) (discussion simplifiée)
 - 5.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage (discussion simplifiée)
 - 5.3. Statuts du Service Des Langues (SDL) (discussion simplifiée)
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. Plan d'action et dépôt du projet HRS4R (discussion simplifiée)

7. Formation et vie étudiante

7.1. CVEC :

7.1.1. Information sur l'utilisation de l'aide d'urgence

7.1.2. Répartition de la part complémentaire

7.2. Aide d'urgence à destination des doctorants

7.3. Évolution des critères automatiques pour l'exonération des droits d'inscription nationaux

7.4. Dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

8. Questions diverses

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il convient d'organiser les séances du conseil d'administration en présentiel dès la rentrée 2020-2021. La mise en place d'un système hybride n'est pas souhaitable, en particulier pour les personnes ne se trouvant pas sur le site. Cependant, il est nécessaire de sécuriser la procédure si la situation est amenée à se dégrader. A cette fin, il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour intéressant les modalités de délibération à distance au regard du contexte.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 des modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes comme décrites dans les délibérations N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 des modalités des délibérations à distance des instances de l'Université Grenoble Alpes comme décrites dans les délibérations N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020.

3. Points stratégiques

3.1. Plan stratégique

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente en charge du pilotage et de l'amélioration continue, expose les résultats de la réflexion sur la raison d'être, les valeurs, etc. au moyen de la présentation diffusée en séance. Dès l'automne 2020, il conviendra de compléter le document en travaillant sur les valeurs et les indicateurs stratégiques. Elle rappelle les contraintes calendaires liées à l>IDEX, lesquelles imposent de rendre une première version fin juillet 2020 et un document finalisé d'ici la fin de l'année 2020.

Dans ce cadre, les instances ont participé activement à la rédaction du document à travers la mise en place de différents groupes de travail.

Chloé GIUNTA estime que la place de l'étudiant n'est pas suffisamment valorisée sur la forme.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'en ce qui concerne les axes, l'ordre peut en effet être revu pour mettre davantage les étudiants en exergue.

Walid RACHIDI indique qu'il convient également de développer les réseaux *alumni*.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'à Grenoble INP, il existe des associations étudiantes par écoles qui sont indépendantes de l'institut.

Éric GUINET remarque qu'il n'est pas fait mention de la notion de "service public" dans le document. Il rappelle également la nécessité de créer une crèche et de mettre en place un lieu dédié aux personnels.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les dernières informations en la matière ont été communiquées avant le confinement.

Frédérique LETUE signale que toutes les informations du conseil académique ne sont pas reprises dans le document. Elle demande quand aura lieu le vote sur la forme définitive.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cela sera vérifié. Présentement, le vote porte sur les orientations. Celui sur la forme définitive du document, y compris sur les chantiers, est prévu en fin année 2020.

Jean-Luc SCHWARTZ considère qu'il paraît difficile, au regard du contenu, de s'opposer au document. Selon lui, le texte peut ne pas être compris, voire mal perçu, par une personne qui n'aurait pas participé aux différents conseils. Il rappelle que des motions ont été votées, en particulier par des conseils de pôles de recherche. En outre, il demande comment le conseil d'administration sera associé à l>IDEX.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le vote du conseil académique constitue un avis clair sur le plan stratégique. En ce qui concerne l'IDEX, il convient de travailler sur cette question. Il rappelle que le principe de gouvernance est décrit dans les statuts et dans le dossier déposé en 2015.

Jacob LAMBLIN signale que le plan stratégique a été présenté en conseil de l'UFR Phitem et que, dans ce cadre, une motion a été votée à l'unanimité. En effet, il existe un décalage entre la formulation et ce que peuvent vivre les personnels.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les orientations et les objectifs dépendent de la mise en œuvre et que, pour le moment, rien n'est concret. Il se dit tout à fait conscient que le texte vient d'être écrit.

Isabelle BORRAS souligne que le vote du conseil académique ne porte pas sur les détails du texte. Elle rappelle que la question de la précarité est importante et doit être élargie. En ce qui concerne les usagers, elle estime que des informations manquent, en particulier sur les bacheliers professionnels. Elle demande comment avancer sur les chantiers prioritaires.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient, dans un premier temps, de travailler sur la méthode et, dans un second temps, de revenir vers le conseil d'administration.

Patrick GROS signale que l'échéance du document ne semble pas claire et qu'il convient de mieux la définir. Il demande s'il s'agit d'une ambition à 30 ans ou 3 ans. Par ailleurs, en fonction de la temporalité, la situation liée à la COVID-19 sera à prendre en compte.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'une projection à 10 ans. Mais les temporalités peuvent être différentes selon les chantiers.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les objectifs et orientations du plan stratégique de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	9
Nombre de votants	36
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les objectifs et orientations du plan stratégique de l'UGA.

3.2. Réforme des études de santé

Olivier PALOMBI, vice-président en charge de la santé et des relations avec le Centre Universitaire Hospitalier Grenoble Alpes (CHUGA), présente la réforme des études de santé à travers le support diffusé en séance. Il précise que l'établissement est en attente des consignes du Ministère pour ce qui concerne le *numerus clausus*, notamment pour les redoublants. Dans le cadre de la PACES, les étudiants auront la possibilité de choisir une option de spécialité en vue de la L2. Des places seront aussi réservées pour les redoublants avant d'effectuer une ventilation entre PASS et LAS. De plus, l'établissement a obtenu une dérogation pour l'année à venir. La répartition constitue un enjeu pour toute l'université et pas seulement le secteur santé. Par ailleurs, les modalités d'admission seront intégrées dans Parcours sup et Apogée.

Catherine BERRUT demande si la répartition entre LAS et PASS est prévue dès la rentrée 2020/2021 et s'il est possible d'obtenir une liste des options "sciences". De plus, elle souhaite savoir si cette procédure mettra fin à l'entrée en kiné des étudiants STAPS et Bio. Enfin, elle signale qu'il subsiste des inquiétudes chez les lycéens et futurs candidats quant à l'oral. En effet, selon l'environnement, la préparation à cette épreuve peut être différente, ce qui ne garantit pas une équité entre tous les candidats.

Olivier PALOMBI répond que c'est l'université qui décide si l'étudiant entre en L1 ou L2. En ce qui concerne les options, il répond par l'affirmative en soulignant qu'étaient également prévues des options de sciences humaines et de psychologie mais les composantes concernées se sont par la suite rétractées. Selon lui, il sera possible de rentrer en STAPS par LAS ou PASS. Enfin, en ce qui concerne les épreuves, il sera nécessaire de définir un pourcentage entre la part d'écrit et d'oral pour la deuxième partie. Il précise qu'il n'y aura pas de jury spécifique, lequel restera transversal. Néanmoins, l'étudiant sera amené à rencontrer au moins une personne de la spécialité visée.

Frédérique LETUE revient sur la question des redoublants, en particulier sur la transition d'un système d'un concours vers deux concours. Elle demande s'il existe des indicateurs en la matière, en particulier sur des projections et enquêtes.

Olivier PALOMBI répond que les deux systèmes vont coexister, cependant des cours seront différents. Une double gestion sera mise en place entre les redoublants PACES et les étudiants inscrits en LAS et PASS. L'établissement dispose d'une dotation pour accompagner l'augmentation de la capacité d'accueil de 400 étudiants supplémentaires. Le financement est acquis mais sa mise en œuvre doit être faite. Il indique que le numérique constitue une aide précieuse mais le présentiel demeure la règle. Cette situation nécessite de l'organisation et il subsiste des inquiétudes par rapport à cela.

Emmanuel BARBIER demande si un appui sera effectif dès cette année. En ce qui concerne LAS, il remarque que différentes options sont proposées. Il demande quelle est la garantie sur ces options.

Olivier PALOMBI répond que, en ce qui concerne la scolarité, l'établissement ne dispose pas de moyens supplémentaires. S'agissant des options, l'épreuve sera commune à tous sauf pour les étudiants ayant choisi l'option "médicaments". Ces derniers seront orientés vers la spécialité « pharmacie ». Les notes obtenues en licence vont permettre de positionner l'étudiant dans la mention de licence.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que des demandes de moyens supplémentaires ont été formulées et un appui à la scolarité pourra être activé dès que possible.

Éric GUINET signale qu'en ce qui concerne Parcours sup les futurs étudiants ne pouvaient que candidater en licence avec une option santé.

Olivier PALOMBI confirme qu'il s'agit présentement d'une contrainte de Parcours sup.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il conviendra de lever l'ambiguïté pour l'année prochaine.

Martial MERMILLOD revient sur l'implication des SHS dans ce parcours au moyen des options.

Olivier PALOMBI précise que, faute de moyens et de temps, les composantes concernées se sont finalement rétractées.

Catherine BERRUT rappelle qu'après la PACES les étudiants peuvent intégrer Polytech au moyen de passerelles. Elle demande des informations en la matière.

Olivier PALOMBI répond qu'il conviendra d'engager une discussion avec Polytech et qu'il n'est pas prévu d'arrêter ces dispositifs.

Nathalie CHALON souhaite obtenir des informations en ce qui concerne l'enseignement transverse. Elle remarque que l'enseignement de l'anglais sera proposé mais elle n'a pas connaissance de l'opérateur. Elle demande qui assurera ce cours au sein de l'UGA. Elle rappelle que le service des langues propose actuellement des cours d'anglais aux étudiants inscrits à l'IFPS.

Olivier PALOMBI répond que l'anglais ne comprendra pas de crédits. Au regard de la masse des effectifs, l'enseignement en ligne est privilégiée pour garantir cette formation. Seule l'assiduité est prise en compte.

4. Affaires financières

4.1. Consolidation des comptes 2019 de l'UGA avec Floralis et la Fondation UGA

Jacky GHODBANE, agent comptable, indique que l'actif global est en augmentation de 46,4M€ en 2019 à la suite de l'intégration de 3 bâtiments. Les commissaires aux comptes supervisent l'ensemble des travaux.

Mathieu PERRAU, représentant du collège des commissaires aux comptes, précise qu'il s'agit désormais d'un rapport des auditeurs indépendants. Le processus mis en place permet d'arrêter les comptes dès juillet.

Emmanuel BARBIER revient sur la présentation technique des indicateurs, laquelle s'avère utile en qualité d'administrateur, mais elle ne permet pas d'avoir une vision sur ce qui se passe à l'université. En outre, il rappelle qu'en commission permanente, il a été question d'obtenir les documents financiers des autres établissements. Selon lui, il est important d'avoir connaissance de ces informations car il s'agit de crédits communs, en particulier grâce à l>IDEX.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce point fera l'objet d'un travail en commission budget.

Emmanuel BARBIER signale que le bilan ne présente pas d'indicateurs sur l'investissement et la réalisation de l'université. Selon lui, il manque des données sur la santé de l'établissement.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit de faire un point d'analyse sur la santé de l'établissement et que cela rentre tout à fait dans le périmètre du groupe de travail. Il ne s'agit pas d'une consolidation comptable des budgets mais d'une consolidation politique. Les CAPM restent maîtresses de leur budget 2021.

Emmanuel BARBIER rappelle qu'un engagement a été pris en commission permanente de demander aux établissements composante les informations sur leurs budgets.

Anne-Catherine FAVRE répond que cela sera fait.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il paraît plus pertinent de le faire au moment de la discussion du budget initial 2021. Actuellement, il s'agit de la consolidation des comptes. En ce qui concerne les moyens IDEX, le CA de l'UGA aura à voter sur les décisions en lien avec l>IDEX.

Éric GUINET demande s'il est possible d'obtenir des diapositives sur les comptes de la filiale Floralis. En effet, il rappelle qu'il y a quelques années, un renflouement a été fait, ce qui a eu pour conséquence de rallonger la durée du PRE.

Le Président Yassine LAKHNECH répond favorablement à la demande. Cependant, en ce qui concerne le PRE, il propose d'en discuter ultérieurement.

Gérard FORESTIER revient sur les indicateurs. Dans le cadre du plan stratégique, il semble intéressant d'avoir des indicateurs en matière de transition énergétique, l'objectif étant de s'améliorer dans ce domaine.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un travail sur les chantiers est prévu à l'automne 2020. Aussi, cette question rentre dans le périmètre de la commission budget.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté pour obtenir des informations de la part des établissements composantes dans la mesure où cela fait partie intégrante des statuts. Il rappelle la nécessité d'avoir d'ici la rentrée une vision plus claire sur la méthode de travail à engager à l'automne.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme prendre en compte cette demande, en rappelant qu'il convient de ne pas exclure une dégradation de la situation sanitaire.

Wanda KELLOUAI souhaite obtenir des informations sur la Fondation UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'une fondation partenariale agissant sur les programmes de recherche. Il propose de solliciter la directrice pour présenter la Fondation à une prochaine séance du conseil d'administration.

Isabelle BORRAS demande quelles sont les conséquences du résultat et ce qui explique le résultat négatif.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce résultat s'explique par le poids du budget de la masse salariale, en particulier l'absence de couverture du glissement vieillesse technicité (GVT), lequel n'est pas compensé par l'Etat.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2019.

5. Affaires institutionnelles

5.1. Règlement intérieur de l'UGA (deuxième partie) (discussion simplifiée)

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur (deuxième partie).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur (deuxième partie).

5.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, précise qu'il a été nécessaire d'intégrer les apprentis dans le RI.

Nathanaël COURTOIS remarque qu'il convient d'ajouter la mention "apprenti" dans la signature.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les modifications du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage.

5.3. Statuts du Service Des Langues (SDL) (discussion simplifiée)

Catherine BERRUT indique avoir eu des retours des membres du SDL et qu'il convient de spécifier le profil pour ce qui concerne la direction.

Laurent SCOTTO D'ARDINO demande si tout enseignant peut se porter candidat à la direction du SDL et quelle est la procédure s'il s'agit d'un enseignant d'une autre composante.

Le Président Yassine LAKHNECH répond par l'affirmative et qu'il n'y aura pas d'affectation au SDL dans la mesure où cette mission est bornée dans le temps.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que des points mineurs émanant du comité technique ne semblent pas avoir été repris dans la version présentée aux administrateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, sauf erreur, tous les points ont été repris. Il confirme que le vote du comité technique prend en compte toutes ces remarques.

Nathalie CHALON signale s'abstenir en sa qualité de directrice administrative du SDL.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les statuts du Service Des Langues (SDL).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts du Service Des Langues (SDL).

6. Ressources humaines

6.1. Plan d'action et dépôt du projet HRS4R (discussion simplifiée)

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le plan d'action du projet HRS4R, en vue de son dépôt auprès de la Commission Européenne, en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le plan d'action du projet HRS4R, en vue de son dépôt auprès de la Commission Européenne.

7. Formation et vie étudiante

7.1. CVEC :

7.1.1. Information sur l'utilisation de l'aide d'urgence

Pierrick BEDOUCH indique que, dans le cadre de la COVID-19, une cellule de crise propre à la vie étudiante a été mise en place. L'information majeure a été diffusée au moyen du site campus et de l'application.

Martin OUDART ajoute que le soutien aux étudiants est particulièrement fort à Grenoble grâce à la collaboration étroite entre les associations étudiantes, l'UGA et le CROUS.

Wanda KELLOUAI revient sur la CVEC, dont une partie du fonds sera allouée aux doctorants. Elle se dit étonnée et demande s'il existe un fonds dédié à ce genre de situation.

Pierrick BEDOUCH, vice-président en charge de la vie étudiante, répond que la CVEC s'inscrit dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des étudiants. Un courrier de la Ministre du 30 mars 2020 engage les universités à utiliser ce fonds, ce qui permet de valoriser davantage la CVEC.

Martin OUDART complète en indiquant que l'accompagnement social constitue un élément important de la CVEC. Les montants sont ajustés selon les situations remontées par le CED à la suite d'une enquête par mail.

Wanda KELLOUAI demande quels sont les délais et les démarches pour bénéficier de cette aide.

Martin OUDART répond que le CED a mis en place une commission *ad hoc* et il confirme que tout est engagé à ce jour.

7.1.2. Répartition de la part complémentaire

Pierrick BEDOUCH présente la part complémentaire, laquelle est répartie sur les 4 axes suivants :

Secteur	Montant
Santé	121 631,36 €
Culture	15 000,00 €
Sport	135 000,00 €
VE	207 000,00 €
TOTAL	478 631,36 €
Montant à ventiler selon actions à venir	414 544,00 €
Total Part Complémentaire	893 175,36 €

Pierrick BEDOUCH souligne que la part complémentaire est communiquée en fin d'année. Il rappelle que la CVEC couvre différents champs, tels que la santé, le sport, la culture, l'action sociale, etc. Il a été décidé en commission vie étudiante que l'ensemble des composantes mettent en commun une part complémentaire.

Martin OUDART précise que l'enjeu est de synthétiser la répartition et de faire un focus sur l'action sociale. 415k€ ont été réservés pour les actions de la rentrée ou à compter de l'année suivante.

Frédérique LETUE indique que le montant s'élève à 0,92cts par étudiant. Elle demande s'il s'agit de l'argent demandé aux composantes pour alimenter le pot commun, en particulier en matière de santé.

Martin OUDART répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit des établissements gestionnaires de leur CVEC.

Isabelle BORRAS demande des précisions en ce qui concerne l'aide alimentaire.

Pierrick BEDOUCH répond que le bilan est en cours, en lien avec la banque alimentaire.

Martin OUDART ajoute que la distribution auprès des étudiants a été assurée par des personnels du CROUS et des étudiants volontaires.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la répartition de la part complémentaire de la CVEC comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition de la part complémentaire de la CVEC comme présentée ci-dessus.

7.2. Aide d'urgence à destination des doctorants

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le montant de l'aide d'urgence à destination des doctorants comme présenté ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le montant de l'aide d'urgence à destination des doctorants comme présenté ci-dessus.

7.3. Évolution des critères automatiques pour l'exonération des droits d'inscription nationaux
Jean-François REDON, directeur général délégué à la formation, indique que les critères généraux sont fixés par le CA. Actuellement, il s'agit de faire évoluer afin d'inclure les trois situations suivantes :

- Les élèves CPGE de l'Ecole des Pupilles de l'Air doubles-inscrits en licence à l'UGA ne peuvent bénéficier d'une bourse du CROUS en raison du statut de l'école. Néanmoins, certains étudiants auraient pu en être bénéficiaires au vu de leur situation sociale. Sur présentation d'un justificatif, il est proposé d'exonérer automatiquement ces étudiants.
- Les conventions pour les élèves CPGE ne prévoient pas d'inscription en L3 pour les filières scientifiques et économiques. Les élèves CPGE qui « cubent » ont l'obligation de s'inscrire dans une université mais dans une autre L2 que celle déjà validée lors de leur 2ème année de CPGE. Il est donc proposé une exonération systématique pour ces étudiants.
- Les étudiants de 5ème année d'études de kinésithérapeutes, qui ont déjà validé les UE et leur stage de M1 lors de leur 4ème année de kiné, doivent se réinscrire une nouvelle fois en M1 afin d'être diplômés sur les 2 cursus la même année universitaire. Il est proposé d'exonérer automatiquement ces étudiants pour cette deuxième année de M1.

Cette évolution concerne uniquement les étudiants UGA CSPM.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'évolution des critères automatiques pour l'exonération des droits d'inscription nationaux.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'évolution des critères automatiques pour l'exonération des droits d'inscription nationaux.

7.4. Dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Olivier PALOMBI indique que le décret est très récent et que l'établissement est en lien avec le Ministère. L'objectif est de proposer aux filières d'avoir en parallèle une formation en diplômes d'Etat/Licence. Dans ce cadre, l'établissement doit permettre aux étudiants de mener les deux formations de front. Les unités d'enseignement ont vocation à favoriser la transversalité.

Emmanuel BARBIER demande quels sont les débats remontés par les UFR et qui pilote la mise en œuvre.

Olivier PALOMBI répond que le pilotage est assuré par le secteur santé. L'idée est également d'ouvrir à d'autres spécialités, en particulier les sciences humaines et sociales. L'établissement espère obtenir un soutien financier de la part du Ministère.

Emmanuel BARBIER signale que le CHUGA a un label sur 5 axes.

Olivier PALOMBI répond qu'il convient de rajouter cette information.

Virginie SCOLAN émet des inquiétudes en ce qui concerne les moyens humains.

Olivier PALOMBI répond qu'il existe beaucoup de recouvrement, en particulier en licence. Il s'agit d'une double formation très pertinente qui comprend une dimension régionale.

Catherine BERRUT demande si ce dispositif est ouvert à toutes les écoles d'infirmiers.

Olivier PALOMBI répond qu'il semble difficile à le mettre en œuvre hors périmètre UGA.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

8. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.